

CONSULTATION PUBLIQUE

POLITIQUE CULTURELLE

MRC de D'Autray - 4 août 2021



CULTURE & PATRIMOINE
DE LA MRC DE D'AUTRAY

Contexte ayant mené au renouvellement de la politique

- Ancienne politique a 10 ans
- Besoin de renouveau (difficulté à s'identifier aux axes et orientations)
- Nouvelles réalités numériques

Contexte actuel

- Nouvelle loi 69
- Relance post pandémie



Démarche d'actualisation

- Étape 1 : Organisation de la démarche
 - Détermination des tâches à accomplir et des rôles
- Étape 2 : État de situation
 - Collecte et analyse d'information
- Étape 3 : Rédaction de la politique
- Étape 4 : Consultation publique
- Étape 5 : Validation et adoption
- Étape 6 : Plan d'action

Membres du comité culturel

Trois élus :

- Marie-Pier Aubuchon, mairesse de La Visitation-de-l'Île-Dupas
- Gérard Jean, maire de Lanoraie
- Louis Bérard, maire de Sainte-Élisabeth

Trois travailleurs culturels :

- Carole Courtois, directrice générale de Création Fil Lion et artiste des arts de la scène et du cirque, Mandeville
- Réal Chevrette, auteur et artiste impliqué du milieu
- Yves Louis-Seize, directeur de la Galerie YL-S et artiste impliqué du milieu

Trois employés municipaux

- Jean-François Coutu, directeur général adjoint de La Visitation-de-l'Île-Dupas
- Nathalie Des Alliers, directrice des loisirs, de la culture et des relations avec la communauté de Lavaltrie
- Robert Roy, coordonnateur à la bibliothèque et à la vie culturelle de Saint-Didace

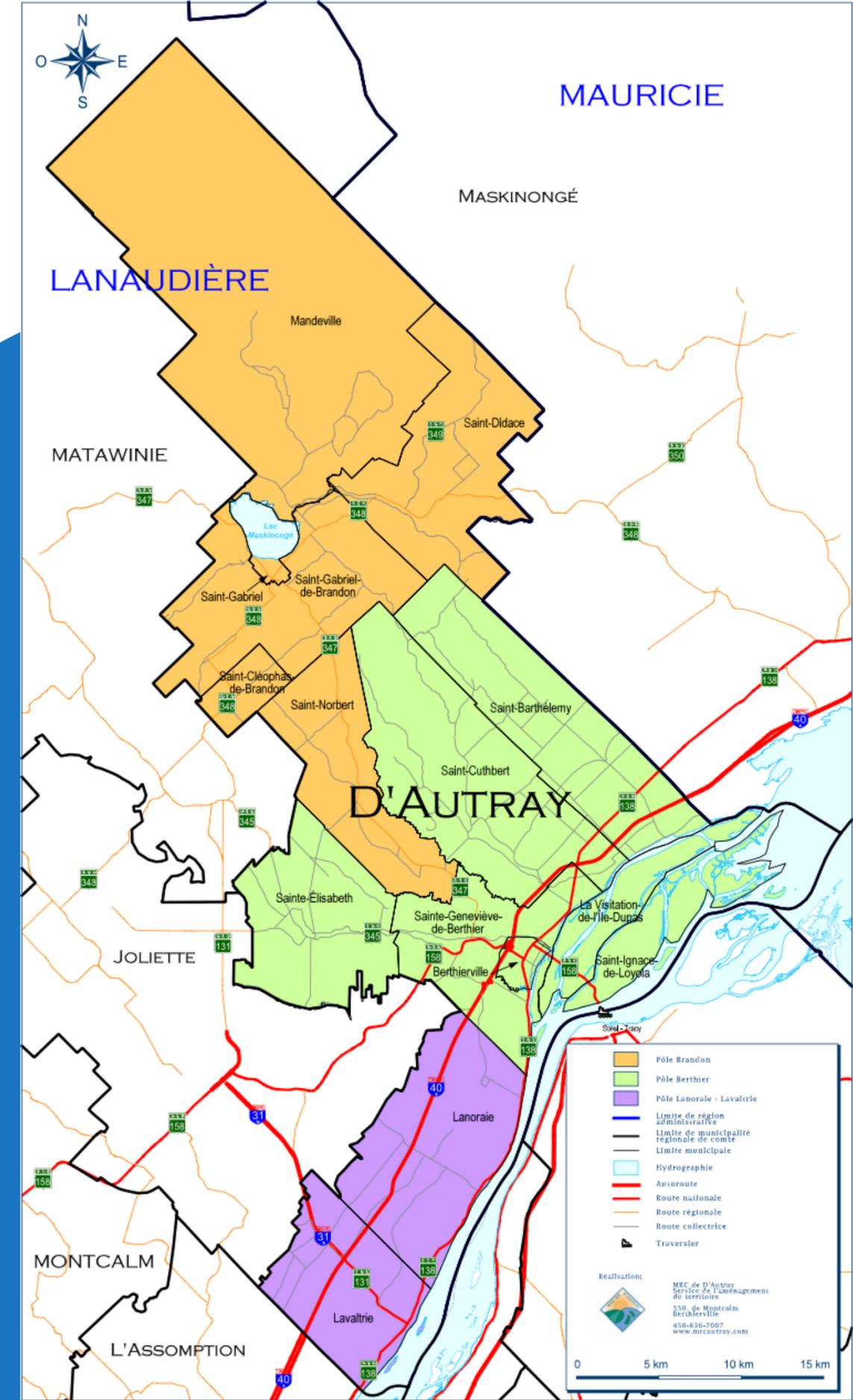
Portrait de la MRC

MRC dûment constituée en 1981
Activités agricoles dans les 3 pôles

Pôle Lanoraie-Lavaltrie
-Urbain

Pôle Berthier
-Présence industrielle
-Accès vers Sorel

Pôle Brandon
-Exploitation forestière
-Tourisme et villégiature



| n° ¹ ⚡ | Nom ⚡ | Statut ⚡ | Population (2016) ² ⚡ | Superficie (km ²) ⚡ | Densité (hab./km ²) ⚡ |
|-------------------|------------------------------|--------------------------|----------------------------------|---------------------------------|-----------------------------------|
| 1 | Mandeville | Municipalité | 2 189 | 322,73 | 6,8 |
| 2 | Saint-Didace | Municipalité de paroisse | 652 | 100,50 | 6,5 |
| 3 | Saint-Gabriel | Ville | 2 640 | 2,83 | 933,9 |
| 4 | Saint-Gabriel-de-Brandon | Municipalité | 2 635 | 99,44 | 26,5 |
| 5 | Saint-Cléophas-de-Brandon | Municipalité | 227 | 15,34 | 14,8 |
| 6 | Saint-Norbert | Municipalité de paroisse | 1 003 | 74,78 | 13,4 |
| 7 | Saint-Cuthbert | Municipalité | 1 862 | 132,28 | 14,1 |
| 8 | Saint-Barthélemy | Municipalité de paroisse | 1 934 | 105,70 | 18,3 |
| 9 | Berthierville | Ville | 4 189 | 6,89 | 607,9 |
| 10 | Sainte-Genève-de-Berthier | Municipalité | 2 280 | 67,62 | 33,7 |
| 11 | Sainte-Élisabeth | Municipalité | 1 459 | 82,96 | 17,6 |
| 12 | Lavaltrie | Ville | → 13 657 | 68,39 | 199,7 |
| 13 | Lanoraie | Municipalité | 4 787 | 103,08 | 46,4 |
| 14 | La Visitation-de-l'Île-Dupas | Municipalité | 626 | 30,60 | 20,5 |
| 15 | Saint-Ignace-de-Loyola | Municipalité | 2 049 | 36,16 | 56,7 |
| Total | | | 42 189 | 1 249,30 | 33,8 |

15 municipalités

- Population variée
- Réalités différentes
- Diversité de paysages

Région de Lanaudière
limitrophe à la Mauricie

Mi-chemin entre
Montréal et Trois-
Rivières

Arts

- 12 oeuvres du 1% (données 2018)
- 3 galeries d'art
- Inventaire des artistes et artisans (en développement)

Patrimoine reconnu

- 25 éléments inscrits au Répertoire du patrimoine culturel du Québec
- 19 immobiliers
- 2 mobiliers
- 4 plaques

Portrait culturel de la MRC

Muséologie

- 1 institution muséale agréée
- 2 institutions membres de la Société des musées du Québec

Histoire et patrimoine

- 9 organismes actifs sur le territoire (sociétés d'histoire, comités du patrimoine, etc.)
- Circuits dans plusieurs municipalités

Bibliothèques et littérature

- 14 bibliothèques sur le territoire
- Inventaire des auteurs et autrices de D'Autray

Lieux de diffusion

- 2 salles de spectacle
- 1 lieu de diffusion en création actuellement

Portrait culturel de la MRC

Services culturels municipaux

- 3 municipalités avec un service de culture et loisirs (les autres uniquement service des loisirs.)
- 1 municipalité avec une politique culturelle (2 en création)

Organismes de Lanaudière

- Culture Lanaudière
- Tourisme Lanaudière
- Loisir et Sport Lanaudière
- Direction régionale du MCC

Ancienne politique culturelle

Début de la réflexion : 2009

Publication : 2011

Contexte de réalisation : Programme villes et villages d'art et de patrimoine du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine.

PDF disponible en ligne



MRC de **D'Autray**

Axes de l'ancienne politique

Axe 1

Réfléchir collectivement à l'identité d'auvergnaise.

Axe 2

Favoriser l'accessibilité à la culture et la participation citoyenne : donner le goût de la culture.

Axe 3

Assurer une synergie dans le développement culturel d'auvergnais.

Axe 4

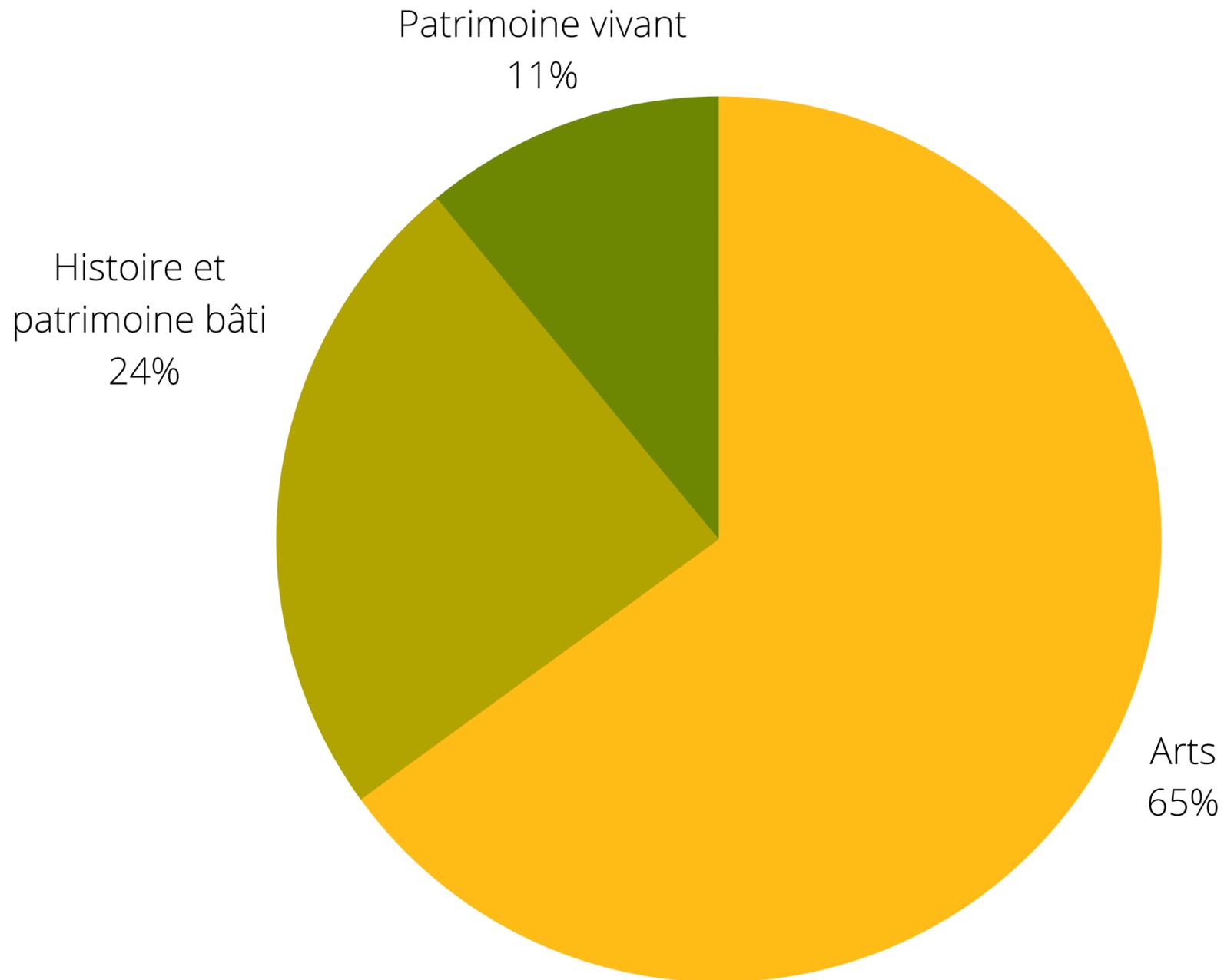
Supporter la création.

Projets réalisés

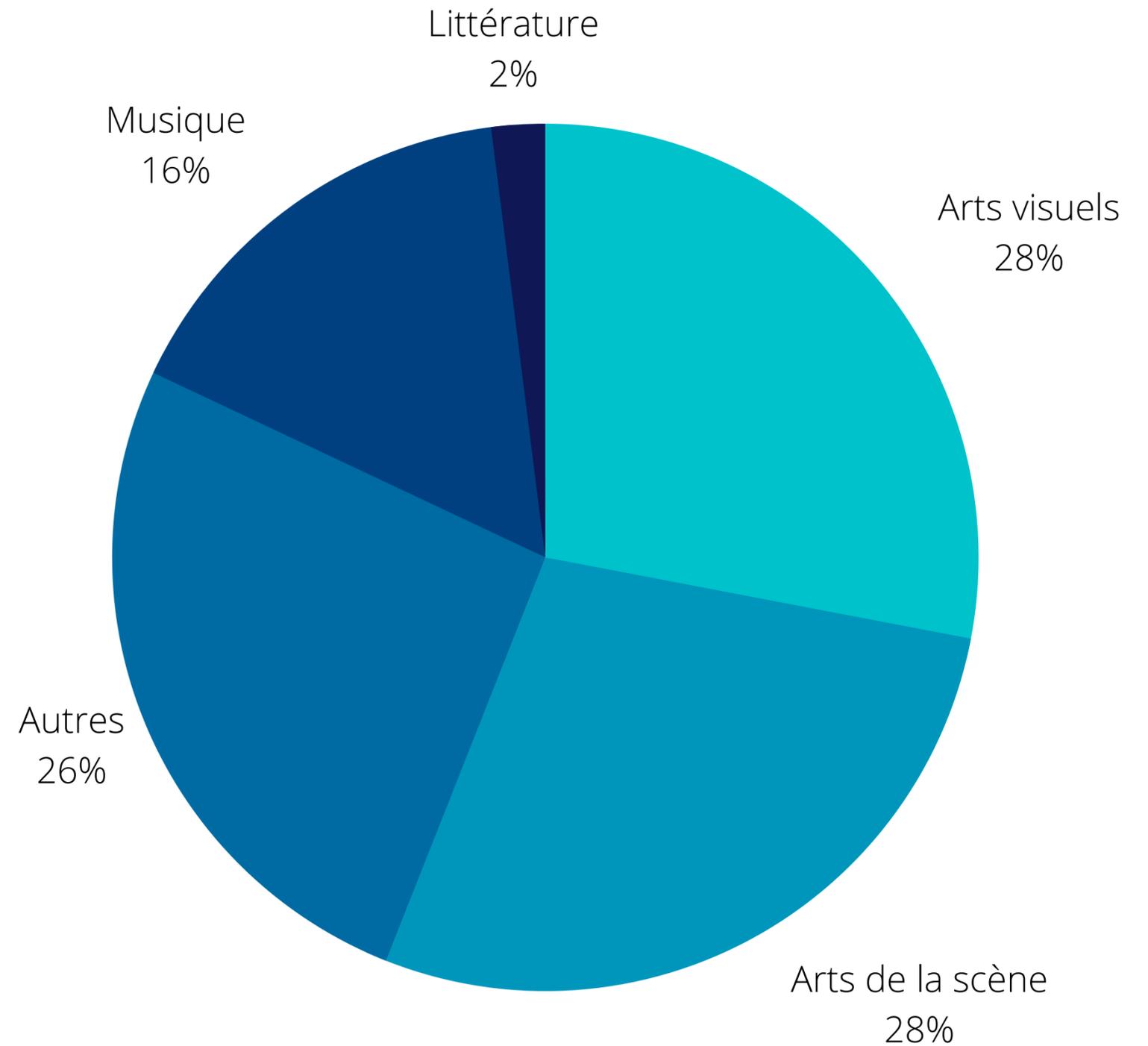
(liste partielle)

- Pour la suite du geste... Rassemblons-nous! :
- Développer des savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel et en assurer la transmission.
- Groupe des 15 : 15 oeuvres dans les 15 municipalités.
- Odyssée d'autrénienne : Ouvrage destiné aux enfants de 6 à 12 ans qui leur présente l'histoire, la culture et le patrimoine spécifiques aux municipalités de D'Autray.
- Polyval'art : 3 artistes du territoire rencontre les jeunes du secondaire dans le cadre d'une résidence artistique.
- Roulotte de Paul Buissonneau : Théâtre ambulant qui favorise l'accessibilité à des spectacles de qualité professionnelle.
- Transmission : Recueillir les témoignages sur la vie des gens d'ici pour en faire une exposition.
- LUMEN : Activité de médiation culturelle en lien avec la photographie.
- Autobus de la culture : Rencontres et échanges avec les artistes et les artisans.

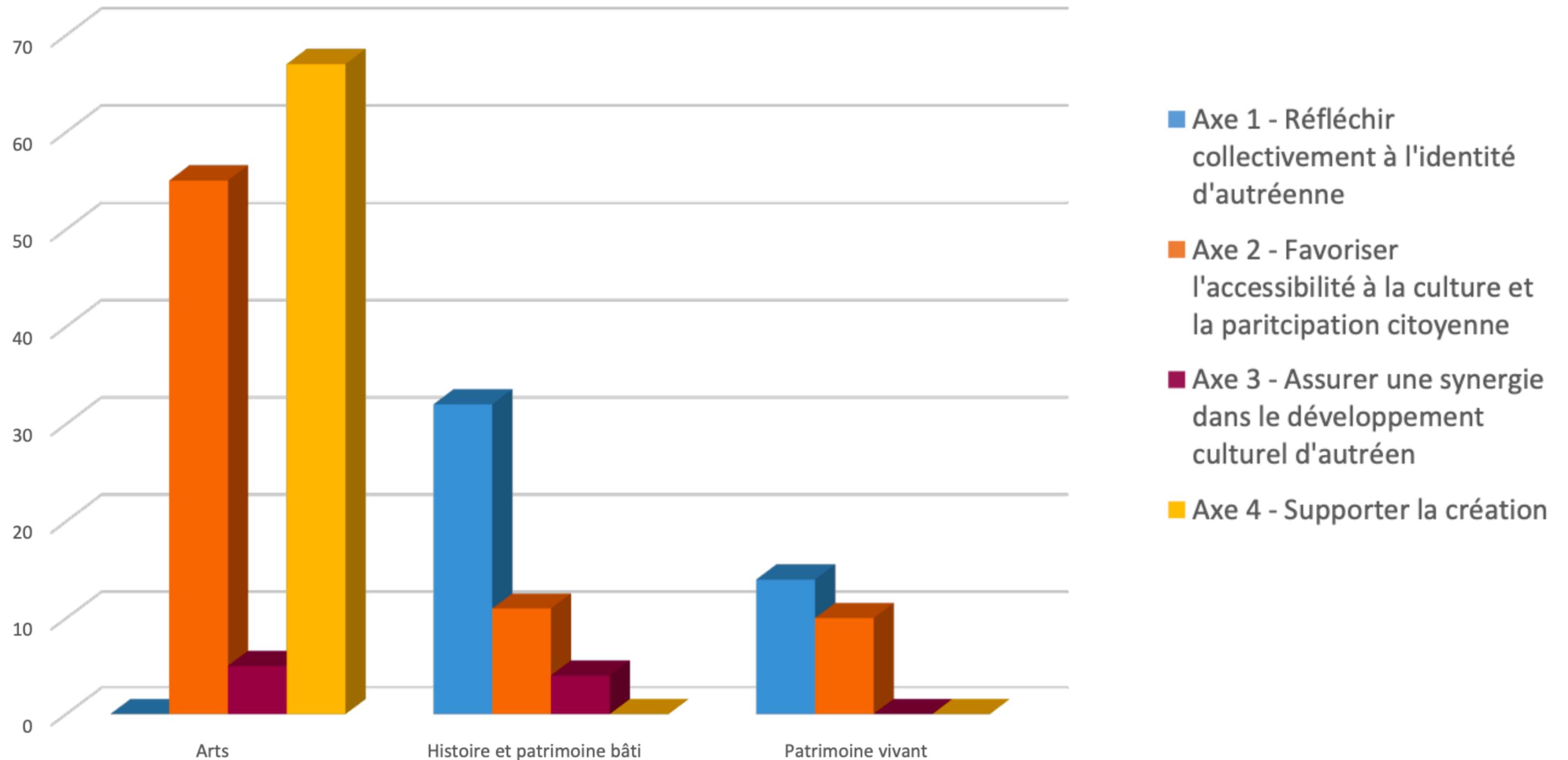
Thématiques des projets culturels développés et soutenus par la MRC de 2011 à 2020



Projets artistiques présentés par discipline



Nombre de projets culturels en fonction de leur thématique respective et des axes de la politique culturelle atteints



Enjeux soulevés lors des consultations précédentes

- Poursuivre la valorisation des patrimoines d'autochtones et reconnaître leur diversité comme une richesse.
- L'importance de transmettre l'habitude culturelle chez les jeunes et de développer des projets intergénérationnels.
- Continuer à forger un sentiment d'appartenance face au territoire et valoriser les paysages naturels distinctifs.
- Voir la culture comme un des 4 piliers du développement durable et la reconnaître comme un vecteur de développement humain et social.
- Des questionnements sur l'aspect identitaire d'autochtone en raison de la diversité des identités municipales et la force de l'identité régionale.
- Les difficultés de maintenir à jour le portrait culturel de la MRC.

Principes directeurs

- La culture est un des quatre piliers du développement durable. Elle contribue à la formation des valeurs et de l'identité d'une collectivité et favorise le mieux-être des citoyens dans différentes sphères d'action.
- Les organisations culturelles, les acteurs culturels, les artistes, les artisans, les intervenants sont des contributeurs indispensables à la vitalité du milieu et au sentiment d'appartenance de leur communauté en plus d'en être des ambassadeurs naturels.
- Les patrimoines d'autréens sont une richesse qu'il faut documenter, reconnaître, valoriser et protéger.
- La culture et le patrimoine sont des éléments rassembleurs qui sont une source de fierté, d'appartenance et d'identité.

Axes de la nouvelle politique

Axe 1

Soutenir les acteurs culturels du territoire.

Axe 2

Favoriser l'accessibilité à la culture et la participation citoyenne.

Axe 3

Assurer une synergie dans le développement culturel d'autréen.

Axe 4

Contribuer à la valorisation de la richesse et de la diversité patrimoniale d'autréenne.

Axe 1

Soutenir les acteurs culturels du territoire

Orientations

Soutenir les artistes, les organismes et le milieu culturel dans le développement et la réalisation de projets culturels et artistiques.

Objectifs

1. Aider à la coordination et à la promotion des projets culturels d'acteurs culturels œuvrant sur le territoire d'autréen.
2. Favoriser la reconnaissance et le rayonnement des artistes, des organismes et des entreprises culturelles.
3. Favoriser le réseautage des acteurs culturels.

Axe 1

Soutenir les acteurs culturels du territoire

Orientations

Participer au succès des initiatives culturelles.

Objectifs

1. Soutenir le développement de projets culturels.
2. Appuyer les initiatives à succès.
3. Encourager le développement d'initiatives culturelles.

Axe 1

Soutenir les acteurs culturels du territoire

Orientations

Promouvoir, mettre en valeur et permettre le rayonnement des arts et de la culture.

Objectifs

1. Appuyer les acteurs culturels dans leur besoin de diffusion.
2. Évaluer la place de la culture dans les médias.
3. Outiller les acteurs culturels pour optimiser la diffusion de leur offre culturelle.
4. Favoriser la diffusion des arts d'autréens.

Axe 2

Favoriser l'accessibilité à la culture et la participation citoyenne

Orientations

Initier des projets de médiation culturelle.

Objectifs

1. Permettre à tous d'avoir accès à la culture locale.
2. Favoriser la consommation culturelle et la participation aux activités de médiation culturelle.
3. Stimuler la curiosité et l'appétit culturel chez les jeunes.
4. Sensibiliser les gens aux nouvelles approches artistiques et culturelles.
5. Encourager les projets qui misent sur les échanges interculturels, intergénérationnels ou des personnes issues de différents milieux.

Axe 2

Favoriser l'accessibilité à la culture et la participation citoyenne

Orientations

Favoriser la circulation des projets artistiques et culturels interterritoriaux.

Objectifs

1. Développer des projets qui s'adressent à l'ensemble des municipalités d'auvergnaises.
2. Assurer la diffusion des projets culturels sur l'ensemble du territoire.
3. Encourager les projets qui misent sur les échanges interculturels et intergénérationnels.

Axe 2

Favoriser l'accessibilité à la culture et la participation citoyenne

Orientations

Soutenir les démarches visant l'accessibilité numérique.

Objectifs

1. Inciter les acteurs culturels à diffuser le compte rendu de leurs recherches et de leurs projets culturels en ligne afin de favoriser l'accessibilité à l'information.
2. Faciliter la traçabilité des projets culturels complétés par le passé.
3. Outiller les acteurs culturels sur certaines avenues possibles de diffusion numérique.
4. Encourager le partage des données et la collaboration numérique.

Axe 3

Assurer une synergie dans le développement culturel d'autrén

Orientations

Faire de la culture un moteur du développement socioéconomique et humain dans une perspective de développement durable.

Objectifs

1. Encourager l'intégration de la culture dans le développement de la communauté afin de favoriser une approche globale du développement local et du développement humain.
2. Favoriser les projets qui ont un impact sur tout le territoire et qui impliquent plusieurs partenaires.
3. Sensibiliser les élus et les citoyens au potentiel de la culture comme leviers économique, touristique et social.

Axe 3

Assurer une synergie dans le développement culturel d'autrén

Orientations

Soutenir et appuyer les intervenants culturels et les municipalités dans leur planification culturelle.

Objectifs

1. Aider à la mise en commun d'idées novatrices pour le développement culturel des municipalités.
2. Accompagner les municipalités dans la création de nouveaux outils culturels et soutenir les municipalités dans l'actualisation des outils existants.
3. Appuyer les conseils municipaux en guidant toute initiative à caractère culturel d'une municipalité.
4. Développer et favoriser la concertation, la mobilisation et le réseautage des principaux acteurs en lien avec le secteur culturel.
5. Éviter le dédoublement de travail.

Axe 3

Assurer une synergie dans le développement culturel d'autréen

Orientations

Maintenir une bonne collaboration en matière de développement culturel entre les municipalités, la MRC et les différents organismes.

Objectifs

1. Favoriser la mise en commun des projets culturels et la concertation entre les intervenants culturels, communautaires et municipaux.
2. Arrimer les efforts afin de faire front communs avec les organismes de développement du territoire et les municipalités, notamment en partageant la politique culturelle et les connaissances de la MRC en matière de développement culturel.
3. Dynamiser les interactions entre les municipalités et renforcer leur sentiment d'appartenance à l'ensemble du territoire par le biais de projets rassembleurs.

Axe 4

Contribuer à la valorisation de la richesse et de la diversité patrimoniale d'autréenne

Orientations

Faire connaître nos patrimoines matériels et immatériels.

Objectifs

1. Occuper un rôle de vulgarisateur en matière de patrimoine.
2. Sensibiliser la population à la diversité des patrimoines d'autréens.
3. Développer des projets de recherche et de mise en valeur de nos patrimoines.

Axe 4

Contribuer à la valorisation de la richesse et de la diversité patrimoniale d'auvergnaise

Orientations

Stimuler le sentiment d'appartenance au patrimoine.

Objectifs

1. Favoriser les échanges entre les acteurs culturels et les particuliers pour connaître les préoccupations et les intérêts des citoyens liés au patrimoine.
2. Appuyer les initiatives de transmission de connaissances patrimoniales auprès de la population.
3. Conscientiser la population à l'importance de la préservation et de la transmission des patrimoines pour la vitalité culturelle locale.

Axe 4

Contribuer à la valorisation de la richesse et de la diversité patrimoniale d'autrénienne

Orientations

Contribuer au respect de l'ambiance patrimoniale de la MRC.

Objectifs

1. Concerner les comités consultatifs d'urbanismes et de patrimoine local.
2. Sensibiliser la population et les municipalités à l'importance de la conservation de l'ambiance architecturale du territoire et aux enjeux patrimoniaux actuels.
3. Promouvoir des propositions soutenant la protection du patrimoine naturel et paysager du territoire.
4. Accompagner les municipalités, les comités et les organismes dans leurs initiatives visant à conserver les patrimoines d'autréens.

Les prochaines étapes

1. Rédaction finale
2. Adoption
3. Plan d'action

Merci pour votre participation!



CULTURE & PATRIMOINE
DE LA MRC DE D'AUTRAY